



Le Gouvernement fédéral coopère avec la CEDEAO et l'OIM pour faciliter le retour volontaire de 150 migrants au Nigéria

Abuja – Le 20 février, le Gouvernement fédéral du Nigéria, en étroite coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et avec le soutien de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a facilité le retour en toute sécurité de 150 Nigériens bloqués au Niger.

Les conclusions d'une visite d'étude de haut niveau au Niger à la fin de 2022 ont indiqué la présence d'un flux de migrants bloqués au Niger en provenance d'Algérie. Ces migrants vivaient dans des conditions difficiles, car les centres de transit les accueillant étaient surpeuplés, le nombre global de migrants étant de l'ordre de 4 300 personnes pour une capacité de 4 000. Si les migrants originaires de Guinée, du Mali et du Nigéria sont les plus nombreux, leur séjour prolongé dans les centres de transit est aggravé par la situation sociopolitique et sécuritaire générale dans la sous-région, ainsi que par les problèmes liés à leurs documents de voyage.

Consciente du besoin urgent d'assistance, la CEDEAO a coordonné avec les gouvernements nationaux du Nigéria et de la Guinée et coopère actuellement avec l'OIM pour faciliter le retour urgent d'au moins 250 migrants guinéens et nigériens accueillis dans des centres de transit au Niger.

« Il s'agit d'une démonstration claire de l'engagement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à soutenir l'aide au retour volontaire et la réintégration des migrants, dont beaucoup sont des citoyens de la CEDEAO, en situation de vulnérabilité et parmi lesquels figurent des enfants non accompagnés et séparés », a déclaré la Dr Sintiki Tarfa-Ugbe, Directrice des Affaires humanitaires et sociales de la Commission de la CEDEAO.

Parmi les 150 migrants qui sont arrivés à Kano le 20 février 2023 dans un vol charter en provenance de Niamey, 89 % sont des hommes et 11 % des femmes. On y compte 13 mineurs accompagnés de membres de leur famille. Les cinq principaux États d'origine des migrants de retour sont Kano, Jigawa, Kaduna, Katsina et Borno : ensemble, ces cinq États représentent 91 % du total des retours, les 9 % restants provenant des six autres États.



À leur arrivée, l'OIM travaille en étroite collaboration avec le Ministère fédéral des Affaires humanitaires, de la Gestion des catastrophes et du Développement social (FMHADMSD), les ministères, départements et agences concernés, notamment la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les déplacés internes (NCRFMI), l'Agence nigériane de gestion des urgences (NEMA), le Service d'immigration du Nigéria (NIS), l'Autorité fédérale des aéroports du Nigéria (FAAN), ainsi que l'Agence de gestion des urgences de l'État de Kano (SEMA), le Corps de sécurité et de défense civile du Nigéria (NSCDC), le Département des services de l'État (DSS), le Conseiller spécial du Gouverneur et la Croix-Rouge nigériane (NRCS), pour procéder à une première évaluation des besoins primaires, fournir des services d'urgence en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, offrir une assistance immédiate telle que de la nourriture, un examen médical, un hébergement pour la nuit, une orientation pour une aide à la réintégration en nature ultérieure, et apporter un soutien pour le transport vers leur domicile. Toutes ces actions sont réalisées conformément aux procédures opérationnelles standard mises en place par le Gouvernement fédéral du Nigéria pour coordonner le retour, la réadmission et la réintégration des migrants nigériens de retour de manière efficace et efficiente. Avant leur départ, l'OIM leur a fourni des services de conseil et un soutien personnalisé pour les plus vulnérables, ainsi que le transport vers leurs États respectifs.

Au cours des mois suivants, grâce au soutien de l'Union européenne et en partenariat avec des agences gouvernementales et des organisations de la société civile (OSC), les migrants de retour recevront une aide à la réintégration en nature, y compris une formation professionnelle pour les aider à démarrer une activité génératrice de revenus de leur choix pour leur réintégration durable au Nigéria.

« Le retour volontaire protège les droits fondamentaux et préserve l'intégrité des migrants, tout en respectant les principes et normes internationaux », a déclaré Laurent de Boek, Chef de mission de l'OIM au Nigéria.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

CEDEAO : [XX](#)

OIM Nigéria : Unité médias et communications du Nigéria, email : iomnigeria@iom.int et Victor Lutenco, Coordinateur principal, Gestion des migrations, vlutenco@iom.int.